

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 février 2011

Délibération n° 5

OBJET :

Réajustement des tarifs
de la restauration en primaire.

Rapporteur : Mme SIMONNET

EXPOSE DES MOTIFS :

Les tarifs de restauration des élèves scolarisés en école primaire sur la commune sont fixés annuellement par délibération du Conseil Municipal sur la base de tarifs définis par le Collège Emile Gallé.

Afin de rendre un meilleur service aux usagers et de permettre un fonctionnement plus souple, les familles peuvent désormais modifier en cours d'année le type d'inscription de leurs enfants à la restauration. Il est donc logique que les sommes forfaitaires demandées soient adaptées au plus juste au nombre de services effectués.

Toutefois, il est important de préciser que ces modifications ne peuvent intervenir qu'à la fin d'une période telle que définie ci-dessous.

La délibération du 15 décembre 2010 fixait les tarifs pour l'année civile 2011 à savoir :

Inscription au forfait :

- Période n°1 du 03 janvier au 25 février : **90,60 €**
- Période n°2 du 14 mars au 22 avril : **86,80 €**
- Période n°3 du 09 mai au 03 juin : **71,70€**
- Période n°4 du 06 juin au 01 juillet : **71,70 €**
- Période n°5 du 05 septembre au 21 octobre : **113,20 €**
- Période n°6 du 03 novembre au 16 décembre : **94,35€**

Total : **528,35 €**

Inscription à l'unité:

4,60 € par prestation

PROPOSITIONS :

Vu l'avis de la commission de la Vie scolaire et de la petite enfance 0/3 ans, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter les nouveaux tarifs et les périodes de fonctionnement de la restauration scolaire indiqués ci-dessous à compter du 28 février 2011.

Inscription au forfait :

- Période n°1 du 03 janvier au 25 février (32 jours) : **121,63€**
- Période n°2 du 14 mars au 22 avril (24 jours) : **91,22 €**
- Période n°3 du 09 mai au 01 juillet (30 jours) : **114,05 €**
- Période n°4 du 05 septembre au 21 octobre (28 jours) : **106,43€**
- Période n°5 du 03 novembre au 16 décembre : (25jours) : **95,02€**

Total : **528,35 €**

Inscription à l'unité:

4,60 € par prestation

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe et Moselle le 28 février 2011.

Extrait conforme

Le Maire,

Jean-Paul MONIN